

ASSEMBLEES GENERALES

District Somme Football

Vendredi 24 juin 2022

Clubs Présents : AMIENS SCF – ABBEVILLE SC – RC DOULLENS – AMIENS OL – US CORBIE – CAFC PERONNE – AMIENS RC – SC CONTY LOEUILLY – AUXILOISE – AMIENS CSA MONTIERES – US HAM – SC MOREUIL – MERS AC – ESC LONGUEAU – SC FLIXECOURT – US FRIVILLE ESCARBOTIN – AS VILLERS BRETONNEUX - US LIGNIERES CHATELAIN – US DAOURS – USOAAS ALBERT – US CAMON – FC ST RIQUIER – US QUEND – US MARCELCAVE – US BETHENCOURT – CO WOIGNARUE – FC OISEMONT – AS GAMACHES – JS CAMBRON – SC BERNAVILLE - FC ST VALERY – AS PICQUIGNY – SC PONT REMY – US VOYENNES – ES HARONDEL – FC MAREUIL CAUBERT – JS BOURSEVILLE – AS ARREST – ES LICOURT – US FLESSELLES – AAE BRAY SUR SOMME – AS QUESNOY LE MONTANT – CS CRECY EN PONTHEU – ASIC BOUTTENCOURT – FC BLANGY TRONVILLE – USC PO ST OUEN - FR ENGLEBELMER - AS GLISY – ES VERS SUR SELLE – US SAILLY SAILLISEL – RC SALOUEL – AS VALINES – AS PROUSEL – AS QUERRIEU – FC PORTO AMIENS – FC BREILLY – US HANGEST EN SANTERRE – ASM RIVERY – AMIENS AC – AS VISMES AU VAL – ASL SAVEUSE – US MARCHELEPOT – AS ABBEVILLE MENCHECOURT - FRS MILLENCOURT EN PONTHEU - FC MEAULTE – FC RUMIGNY – AMIENS ESP PIGEONNIER – FC FRIREULLES – US ALLONVILLE – AS YVRENCH – US CARTIGNY – ES LE TITRE – SC OISEMONT TEMPLIERS – OL MONCHY – US MERICOURT – ES SAINS ST FUSCIEN – AS ST SAUVEUR – F DREUILLOIS – FC LA MONTOYE – AS2A - AS LONG – AMIENS PFC – AS PAYS NESLOIS – AS DAVENESCOURT – AMIENS RIF – CANDAS ABC2F – FC PLESSIER – AV L'ETOILE – SC FOUILLOY- FC VIGNACOURT – ES DEUX VALLEES – FC AILLY SUR SOMME - FC BEAUVAL – AFSM MARIVAUX – SSEP MARTAINNEVILLE – FC BPOIX BC – AS WOINCOURT DARGNIES – CSA DOULLENS – FC PONT DE METZ – SC BOVES – FC AILLY VAUCHELLES – LA NEW TEAM FUTSAL – JS MIANNAY MOYENNEVILLE – A2LC – ES ESMERY HALLON – US ROYE NOYOPN – AMIENS FC SIP - AMIENS TEAMS 5.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président

Bienvenue Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents,

Au nom du Comité Directeur, je suis heureux de vous accueillir pour ces Assemblées d'été.

Nous avons projeté d'organiser des Assemblées d'Etape pour ajuster rapidement des règlements qui ainsi peuvent entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet ! Et bien nous y sommes, ainsi à cette AGE succédera une AGO.

Nous sommes contents de vous retrouver.

Je vous quitte momentanément mais je reviens très vite pour vous présenter une évolution des statuts du District

Accueil par la société CARREVERT et l'AMIENS SC :

- Antony FERLA de l'Agence Carré Vert :

Au nom de l'Amiens SC et de son président, Bernard JOANNIN, on est très heureux de vous accueillir ici, dans l'espace Bodega au Stade Crédit Agricole La Licorne.

C'est toujours un grand plaisir et un moment fort d'accueillir les représentants du foot local.

C'est vous qui chaque semaine, au quotidien, faites vivre le foot sur notre territoire et nous on essaie aussi, à notre échelle, à notre niveau, de faire vivre notre passion tous les quinze jours, ici au Stade Crédit Agricole La Licorne, donc merci à vous de passer autant de temps pour faire vivre cette passion aux plus jeunes.

On a depuis 1 an ou 2, avec Pascal, engagé une collaboration un peu plus ténue pour vous ouvrir, vous donner un accès facilité au Stade les soirs de matchs, on va évidemment intensifier ce partenariat, cette collaboration parce que vous avez dû le ressentir au sein de vos clubs, comme nous on l'a ressenti ici lors des matchs, les deux ou trois années qui viennent de s'écouler, ont eu comme effets négatifs d'atténuer un peu des liens qu'on essaie de tisser au quotidien entre les différents acteurs.

Alors voilà, on va réouvrir les portes du Stade pour que le plus grand nombre, les enfants, les éducateurs, les bénévoles de vos clubs puissent venir assister dans les meilleures conditions aux matchs de foot, il y a tout un petit programme qu'on a mis en place.

J'en profite aussi pour saluer M. BETTREMIEUX et M. GEST qui nous font l'honneur de leur présence.

Je vais peut-être laisser rapidement la parole après à Corentin, qui est donc le responsable de la billetterie de l'Amiens SC.

Corentin, c'est votre point d'entrée à l'Amiens SC si vous avez des demandes particulières, si vous souhaitez organiser des choses dans le cadre des matchs de foot ou en dehors, comme on le fait aujourd'hui.

Ce partenariat, il vit autour de quelques axes importants, une offre de billetterie vraiment extrêmement préférentielle, pour encore une fois, permettre au plus grand nombre de venir assister aux matchs.

On essaie de se rapprocher, de faire vivre le foot au sein de vos clubs et de rapprocher nos différentes communautés, on a des tas de petites animations qui sont souvent très intéressantes pour les enfants : la main dans la main, les ramasseurs de balles, etc... donc n'hésitez pas à vous y inscrire on aura plaisir à vous accueillir.

On n'a peut-être pas suffisamment ouvert les portes à la fois du Stade et également du Centre de Formation, donc s'il y a des clubs, s'il y a des éducateurs qui ont envie de visiter ces structures, de rencontrer les entraîneurs, les éducateurs du Centre, de partager des moments avec eux, on peut tout à fait l'organiser au cours de la prochaine saison, et puis vous inviter également aux différents événements du club.

Vous pouvez noter d'ores et déjà, le premier rendez-vous qui aura lieu le 5 juillet à partir de 18h/18h30, puisque c'est la traditionnelle présentation du groupe pro qui lance généralement notre saison ici au Stade et vous êtes évidemment vous, les représentants des clubs invités, mais l'ensemble de vos licenciés sont également invités à partager ce moment avec nous. Vous rappelez aussi que l'Amiens SC a connu une belle saison en Ligue 1, c'était formidable on en a tous profité même si on n'a pas été rétrogradé sportivement, ça on le défend.

Du coup aujourd'hui on est dans une très belle division qui est la Ligue 2, avec peut-être un plateau de clubs qui n'a jamais été aussi relevé. Donc ça va vraisemblablement nous renvoyer à des matchs palpitants, on sait que Saint-Etienne sera là, peut-être Bordeaux, donc quasiment 80% des clubs qui composent cette Ligue 2 ont connu la Ligue 1. Ça sera à n'en pas douter un championnat passionnant.

Avant de laisser la parole à Corentin pour qu'il vous explique les différentes offres, je vais vous souhaiter un bel été, de bonnes vacances, parce que j'imagine que passer une saison, en dehors du boulot tous les jours, tous les mercredis et tous les samedis au sein de vos clubs c'est sûrement un peu épuisant et puis vous souhaiter, un peu par avance une excellente prochaine saison.

En tout cas, merci de votre présence et bonne assemblée générale.

- **Corentin LE DEUNFF, responsable de la billetterie de l'Amiens SC :**

Merci Pascal de nous donner ce petit temps sur cette Assemblée Générale.

Comme l'a dit Anthony, le but de ce partenariat qu'on met en place avec le District et avec vous, les clubs de la Somme, tout simplement faire vivre des émotions à vos jeunes licenciés, parce qu'on a dit que grâce à cette opération-là, grâce à ce partenariat, on a la possibilité de vous mettre à dispositions des animations qui vous mettent proche des joueurs dans la vie d'un club professionnel et même du Centre de Formation pour côtoyer des personnes qui sont dans le monde du football professionnel.

En plus de ça, concernant cette offre, on a mis quatre abonnements plus un offert pour l'accompagnateur, ce qui veut dire que si vous prenez cette offre-là, il suffit d'une voiture pour pouvoir accéder au Stade et aux matchs de l'Amiens SC. Donc le pack de cinq abonnements c'est 337€, si vous venez sans cette offre, directement au Stade, à la billetterie ou autre, ça vous fait 626€, ça c'est le cas de la tribune Nord. Donc c'est une réduction de 46% ce qui vous ramène à 3.50€ le match. On fait vraiment ça pour donner l'accès au maximum de clubs, au maximum de licenciés, pour pouvoir vivre des émotions de partage avec le coach et avec ses coéquipiers.

On a fait un gros travail aussi pour tous nos abonnés, pour tous nos partenaires, où on met à disposition des réductions ou autres sur les partenaires qui sont affichés et ça cesse de se nourrir chaque jour et chaque semaine. On espère agrandir ce partenariat dès l'ores on remercie déjà les partenaires présents mais voilà, tout ce que vous avez à disposition si vous rentrez dans le partenariat avec le District.

Comme l'a dit Anthony tout à l'heure, vous êtes tous invités avec l'intégralité de votre club, à la présentation de l'effectif qui se présentera ici au Stade Crédit Agricole La Licorne le 5 juillet à 18h.

On a mis aussi, derrière les sièges, un petit QR Code qui va vous permettre de scanner, de mettre vos informations pour qu'on puisse être au plus proche de vous parce qu'aujourd'hui, on a uniquement les contacts et les coordonnées des clubs avec l'adresse mail régie par la Ligue mais, on veut se rapprocher de vous, on veut être aussi à votre écoute évidemment pour des axes d'amélioration.

Merci de votre écoute et bonne AG.

Modifications Statutaires

Sylvie précise qu'il y a 104 clubs présents, soit 655 voix, 61% des clubs, soit 71% des voix. Le quorum est atteint.

Le Président du DSF, Pascal TRANQUILLE, explique les idées de ces modifications statutaires proposées.

1/ le pouvoir disciplinaire dévolu à d'autres commissions :

Il s'agit d'éviter les multiplications de réunions et déplacements aux clubs, aux licenciés, mais également aux membres de commissions. Donc limiter les frais pour tous.

2/ La Composition du comité directeur qui comprend actuellement 18 membres élus, pour passer à 24 :

Leur mission de gestion du district ne se limite pas à être présents une fois tous les deux mois pour assister aux réunions du Comité mais surtout, ils doivent animer leur territoire en vous rencontrant, s'inscrire dans l'animation de commissions, assurer des représentations, des délégations, ... Cela c'est juste pour notre territoire.

S'ajoute pour certains des missions en ligue, voire en fédération.

Bref, vous le comprenez, cette configuration requière de la disponibilité.

Je sens déjà certains essoufflés voire usés. Je le comprends.

La diversification des pratiques est également un facteur supplémentaire, nous essayons de suivre l'actualité et les évolutions mais cela est chronophage ! Il nous faut plus de membres et plus de bénévoles.

Pour éviter une usure des membres, il convient de mieux répartir les missions sur plus de membres.

En outre cela peut éviter qu'un surmenage entraîne des erreurs qui sont préjudiciables à tous.

Je n'oublie que je sollicite mes collègues très souvent et je n'oublie pas que nous sommes tous bénévoles.

Ainsi, si l'on augmente le nombre de membres, nous pourrions également penser que des candidats encore en activité professionnelle puissent vous accompagner en étant disponibles pour une ou deux missions, plutôt que d'être obligé de se priver de leurs compétences.

3/ Augmentation du nombre de membres du bureau

Afin de se mettre à jour par rapport à la future composition du Comité directeur, il est également important que le bureau soit représentatif et à cet effet, il sera modifié dans sa composition.

Donc voici le 3 points essentiels qui vous sont soumis aujourd'hui :

- Pouvoir disciplinaire dévolu à d'autres commissions :
 - **Commission Appel Affaires Générales**
 - **Commission Ethique**
 - **Commission Juridique**
- Augmentation du nombre de membre au sein du CD de 18 à 24
- Augmentation du nombre de membre du Bureau entre 7 et 11 selon les fonctions de chacun

Après la présentation des modifications par Pascal, Sylvie annonce l'ouverture du vote avec une question test et passe ensuite au vote des modifications statutaires :

2.) Question 2 : Approuvez -vous les modifications apportées aux Statuts du DSF? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	88,31%	529
Non	11,69%	70
Totaux	100%	599

Les modifications proposées pour les statuts du DSF sont validées à l'unanimité.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Pascal TRANQUILLE

Merci Madame la Secrétaire Générale, Ma chère Sylvie,

C'est avec un grand plaisir que j'ouvre cette Assemblée Générale d'été.

Tout d'abord, je voudrais vous demander une minute d'applaudissements afin d'honorer tous nos proches qui nous ont quitté ou qui sont dans une difficulté particulièrement liée à leur santé.

Merci.

Je dois excuser quelques personnes,

Didier BARDET dont la santé nécessite une intervention, je lui souhaite de faire face à cette difficulté momentanée,

Pierre LAVALARD qui est souffrant, Antonio Dos SANTOS souffrant tous deux ont attrapé le COVID, Alain LECLERCQ l'a également probablement contracté Ils sont isolés ! je plains leurs épouses.

Prenez-soins de vous respectez encore les gestes barrière.

Fernand DUCHAUSSOY qui a eu une semaine très chargée,

Pascal POIDEVIN de l'Aisne,

Notre Président Honoraire, Marcel GLAVIEUX.

Je remercie pour leur présence,

Mr Alain GEST Président d'Amiens Métropole,

Yassine CHAIB du SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS,

Mr Cédric BETTREMIEUX Président de la LFHF, notre ligue,

Mr Jean-Marie BECRET Président Délégué de notre Ligue,

Mes Collègues des districts de la LFHF,

Evelyne BAUDUIN de l'Artois,

Pauline BLONDEAU des Flandres,

Franck PORET de la Côte d'Opale,

Claude COQUEMA de l'Oise,

Je salue également Gérard PIQUE le Trésorier de la Ligue,

Nos partenaires présents,

Cédric BERTIN de Formul'CLUB,

Le Crédit Agricole.

Nos Hôtes l'Amiens SC,

Avec Bernard JOANNIN,

Louis MULAZZI.

Merci également aux élus du Comité Directeur présents et aux salariés et stagiaires du District.

Je ne vais pas être plus long, je veux simplement vous dire toute notre joie à vous retrouver ce soir.

Je vous rappelle toutefois la courtoisie qui doit être de mise lorsque vous prendrez la parole, n'oubliez pas de vous présenter et de dire quel est votre club ainsi que votre fonction.

Par avance, je vous en remercie.

Bonne assemblée à toutes et à tous.

Et je tiens à saluer Rudy BUQUET, que j'ai vu tout à l'heure, ainsi que Cyril LIMOUSIN, salarié de la LFHF ainsi que Jean Christophe FAVEREAUX, Président de la CAS, toujours fidèle au poste.

Je vais maintenant laisser la parole à Alain GEST pour qu'il vous glisse quelques mots avant qu'il ne s'en aille car il a encore de nombreuses choses à faire ce soir.

Parole aux personnalités :

- **Monsieur Alain GEST, Président d'Amiens Métropole :**

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale, je salue aussi le Président de la Ligue, ses collaborateurs, le trésorier et vous toutes et tous qui sont ici réunis nombreux.

Je ne sais pas le nombre de clubs présents mais pour avoir dans une autre vie exercée pas mal de responsabilités dans le monde sportif, je sais que ce n'est pas toujours évident de se mobiliser pour une AG, donc bravo à ceux qui se sont déplacés ce soir.

Ce soir c'est une soirée d'AG, je viens de correspondre avec mon vice-président, Guillaume DUFLOT, qui est au rugby avant d'aller je ne sais plus où, son conseiller délégué, Daniel LELEU, est à l'AG du club de Tennis de table. En ce qui me concerne, j'ai tenu à venir vous saluer, d'abord saluer notamment ceux qui viennent des communes extérieures à Amiens Métropole puisqu'on est content que votre AG se tienne ici à Amiens.

Et puis je tenais à vous dire, parce que nous entreprenons depuis maintenant quelques mois d'excellent rapports avec votre Président et le District et je tenais à le saluer et à lui dire que j'ai toujours plaisir à le retrouver, on a même discuté par télé-interposée il n'y a pas si longtemps pour parler football, moi je n'y connais rien c'est bien connu au football mais disons que c'est vraiment un grand plaisir qu'on a de travailler avec lui.

Avant d'être élu ici à Amiens, j'ai avant tout pendant 30 ans, été élu dans le milieu rural et donc si aujourd'hui évidemment je suis un supporter de l'Amiens SC, je salue aussi les autres clubs Amiénois très nombreux qui effectuent un travail considérable dans la ville, à tous les niveaux, quel que soit la division dans laquelle ils sont engagés.

Je sais ce que représente aussi le travail fait par les clubs en milieu rural et j'ai beaucoup de souvenirs de visites dans les clubs, de tournois, parfois même d'AG aussi et donc j'ai toujours plaisir à vous saluer tous.

Il y a certainement dans la salle, certains que j'ai eu l'occasion de croiser dans leur commune et dans les clubs que j'ai visité au cours de mon parcours.

Je vais vous dire que le travail qui est fait dans vos clubs, encore une fois quel que soit le niveau, nous l'observons avec beaucoup d'intérêt.

Bien sûr à Amiens il y a absolument tous les niveaux, quand je dis Amiens c'est l'agglomération, cette année on a un club de l'agglomération qui s'est couvert de gloire. Longueau a fait une montée historique, j'ai pu assister à deux de leurs matches.

Je me souviens aussi de l'épopée du club de Salouël [en Coupe de France] et vous voyez que dans l'agglomération d'Amiens il y en a pour tous les goûts et pour tous les niveaux et après tout c'est ça l'important, c'est ça que le foot génère, la passion que ça génère.

Grâce à Bernard JOANNIN et au club, les joueurs de Salouël ont pu réaliser un rêve c'est jouer sur le Stade Crédit Agricole de La Licorne, bien sûr ce jour-là ça été un peu compliqué mais quelle belle aventure ils ont connu. En revanche, ils ont connu une moins belle aventure avec l'accident regrettable qui est arrivé et je voulais saluer à cette occasion la décision que vous avez prise de fermeté à l'égard d'un acte commis contre un arbitre qui est absolument inadmissible, j'ai vu hier qu'une décision de justice est intervenue et je pense qu'il faut dans ces cas-là être totalement intransigeant parce que pratiquer le sport ce n'est qu'un jeu avant tout et donc c'est inadmissible quand les joueurs confondent tout et se mettent à être d'une violence particulièrement insupportable.

Vous êtes là les bénévoles, les responsables de club pour faire tout ça, animer le club, trouver les moyens de le faire vivre.

Je sais que c'est difficile et je sais qu'on se tourne assez volontiers dans ces cas-là vers les collectivités qu'elles soient.

Interlocuteur du District c'est bien sûr avant tout le Département mais en ce qui nous concerne, nous avons beaucoup de clubs à qui nous devons répondre et je crois qu'il y a sur Amiens intramuros, 31 clubs de foot et de futsal, j'ai retenu ce chiffre-là.

Je suis toujours en train d'expliquer qu'il y a un moment donné, les moyens, en terrain par exemple, atteignent leurs limites et donc j'encourage toujours les clubs, et les joueurs qui ont envie de jouer au foot, à faire en sorte de regarder déjà sur les clubs qui existent parce qu'il arrive un moment où il ne suffit pas de dire « je créer un club et je viens voir la collectivité pour qu'elle me fasse un stade supplémentaire ». Je vais vous dire très sincèrement, on en a plus les moyens en plus, les temps sont très difficiles pour tout le monde en ce moment et bizarrement quand les citoyens vivent au quotidien les problématiques qu'on connaît aujourd'hui, l'inflation, etc... il faut savoir que pour les collectivités ça sera exactement de la même façon, tout augmente et les mêmes frais qui sont occasionnés pour les citoyens, se traduisent aussi dans les agglomérations, dans les communautés de communes ou dans les communes de ce département et d'ailleurs.

On fait en sorte de répondre cette année, on sait qu'il y a des besoins encore en stade synthétique, on va y répondre en ce qui concerne les Portugais d'Amiens, je sais qu'il y a ici aussi un besoin, nous avons organisé la programmation des investissements, nous avons listé ce qu'il fallait faire, nous avons fait un énorme travail d'investissement dans le sport pendant les six ans du mandat précédent, on continue de le faire avec un petit peu moins de moyens qu'avant mais on continue de le faire parce que je sais que de un vous le méritez et de deux ça veut dire que pendant que vous vous occupez des jeunes, ils ont la possibilité d'exercer un sport qui leur plaît et c'est toujours ça de gagné sur le plan de leur propre éducation et de leur propre formation.

Donc, je voulais par ma présence, même un peu furtive, vous remercier du travail que vous faites, vous dire qu'on essaie de faire en sorte de répondre à vos besoins.

Lorsque ce n'est pas à la hauteur de vos espérances, je vous assure que nos bureaux sont ouverts, le mien particulièrement, pour vous expliquer pourquoi on ne peut pas faire plus même si ce serait avec plaisir, en tout cas pour ce qui me concerne. Je répondrai encore plus volontiers pour le sport que pour d'autres secteurs d'activités. Merci de votre invitation Pascal, très belle Assemblée Générale et puisqu'on est fin juin, je pense que certains d'entre vous ont la chance de prendre un peu de vacances avant de retaper dans le ballon donc bonnes vacances à tout le monde.

Pascal transmet ensuite la parole au Président de l'AMIENS SC, Bernard JOANNIN qui nous fait le plaisir de sa présence mais qui devra s'éclipser ensuite.

- **Monsieur Bernard JOANNIN, Président de l'Amiens SC :**

D'abord j'ai beaucoup de fierté de vous recevoir ce soir, et au-delà de la fierté c'est beaucoup de plaisir.

J'ai toujours confiance, j'ai toujours conscience que si les clubs amateurs n'étaient pas là, l'Amiens SC n'existerait pas.

C'est vous qui formez nos jeunes, c'est vous qui formez les jeunes professionnels de demain.

La bonne nouvelle c'est que dans le groupe pro qui a repris l'entraînement il y a deux jours, j'ai treize jeunes du Centre de Formation.

Nous avons fait signer, encore là en début de saison, cinq jeunes issus de vos clubs dont un de Flixecourt en tant que pro. Pour moi, c'est toujours une grande fierté de vous représenter au travers de ces joueurs.

Je vais aussi parler du partenariat qui s'est lancé entre l'Amiens SC et le District, et par conséquent avec vous, grâce à Pascal et nous allons continuer ce partenariat.

Ça veut dire que l'année prochaine, j'aurais plaisir à vous inviter tous les Présidents, Pascal verra les moments adéquats, quand vous serez le plus disponible, possible de façon à ce que je vous accueille pour ce magnifique championnat que va être la division de Ligue 2.

Vous vous rendez compte que cette année, vous allez voir Saint-Etienne, vous allez sans doute voir Bordeaux, je ne sais pas ce que va dire la DNCG mais je pense qu'ils vont s'en sortir, vous allez voir Metz, et vous avez tous

les clubs historiques qui ont été en Ligue 1 de nombreuses années comme Nîmes, Sochaux, Caen et Le Havre. Ça va être un championnat, certes de tous les dangers parce que contrairement aux autres saisons, vous n'avez que deux montées et quatre descentes. Donc, il va falloir être costauds, il va falloir avoir du cœur et je peux vous assurer que je vais être proche des joueurs cette année parce que ça va vraiment être une année de tous les dangers.

On espère faire une belle saison mais soyons humbles parce que les victoires elles ne se décrètent pas, elles se construisent, vous le savez, vous êtes bien placés pour le savoir.

Au four et moulin tous les jours à éduquer vos joueurs, à essayer de monter vos équipes, à essayer de monter vos budgets, je rejoins Alain, en ce moment nous sommes dans des périodes très délicates, je ne vais pas reparler de l'inflation, l'inflation elle existe que d'un côté.

Elle existe dans les dépenses mais pas dans les ressources et ça c'est très embêtant pour vous à titre personnel dans vos salaires, embêtant pour les gens qui sont autour de vous, embêtant pour les dirigeants de club que nous sommes parce que malheureusement nos subventions ne vont pas au rythme de l'inflation, et être dirigeant c'est un véritable sacerdoce ... c'est pour ça que je voulais être parmi vous ce soir même si comme Alain j'ai une autre réunion qui m'attend et je suis obligé de vous laisser.

Bonne assemblée et merci.

Approbation du PV de l'AG du 25/09/21

Sylvie SILVESTRE, reprend la parole et passe au point suivant, pour l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25/09/2021.

3.) Question 3: Approuvez vous le PV de l'AG du 25/09/22? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	89,83%	539
Non	10,17%	61
Totaux	100%	600

Le PV est validé tel que paru sur le site du DSF.

Election au sein du Comité directeur

Sylvie donne ensuite la parole à Madame Charline TOURNEUR pour se présenter afin de compléter le Comité Directeur.

Charline est donc Président de l'US MERICOURT, et membre du CDOS 80 en tant que représentante féminine. Elle a déjà participé à plusieurs Comité Directeurs, ayant été cooptée auparavant, et a donc impatience de commencer ses missions en étant officiellement élue au sein du Comité Directeur du DSF.

Sylvie ouvre ensuite le vote pour l'entrée de Charline au sein du CD

4.) Question 4: Election de Charline TOURNEUR au Comité Directeur (choix multiple)

Réponses

	(Pourcentage)	(compte)
Pour	83,84%	529
Contre	16,16%	102
Totaux	100%	631

Charline est donc élue à la majorité.

Modifications Règlementaires

Sylvie transmet la parole à Philippe Foure pour le rappel des améliorations proposées aux clubs :

Entre Chaque explication, sylvie soumettra le vote aux clubs par compétition (l'ensemble des résultats se trouvent après les présentations de l'ensemble des modifications ci-dessous rappelées).

a. Règlements Championnats

i. Seniors :

1. Suppression de l'écart de divisions imposées avec les équipes inférieures
2. Précision de deux groupes à 12 en D1 et à 10 de la D2 à la D6
3. Précision des équipes de jeunes pour les obligations des clubs, le Foot à 8 intégré (U15 et U17)
4. Statut des éducateurs

ii. Féminines :

1. Une seule équipe engagée par club (volonté d'orienter les clubs vers du foot à 11)
2. Championnat unique sur toute la saison (comme en vétérans qui est également du foot loisir)

iii. Jeunes :

1. Nombre de terrain imposé selon le nombre d'équipes engagées

iv. Vétérans

1. Précision sur le Challenge Vaillant et la phase finale
2. Participation en seniors et vétérans

D'un point de vue générale, les modifications concernent :

- La participation, on change « **match de championnat** » en équipe supérieure par « **match de compétition officielle** » en équipe supérieure.
- Réserves sur les installations sportives 45 minutes avant le début de la rencontre
- Dérogation par footclubs

b. Règlements Coupes

i. Coupes de la Somme Seniors

1. Aucun reversement en coupe inférieure si forfait en Challenge CRCA

2. Précision des frais d'arbitrage selon le nombre d'arbitre

ii. Coupes Somme Féminines

1. Minimum 8 équipes engagées pour débiter la compétition

iii. Coupes Somme Jeunes

1. Précision sur les engagements

iv. Coupe Somme Futsal

1. Minimum 8 équipes engagées pour débiter la compétition

v. Coupes de Secteur et de l'Amiénois

vi. Coupes Vétérans :

1. Dispositions communes avec le challenge Vaillant sur la participation

D'un point de vue générale, les modifications concernent :

- La participation, on change « **match de championnat** » en équipe supérieure par « **match de compétition officielle** » en équipe supérieure.
- Réserves sur les installations sportives 45 minutes avant le début de la rencontre
- Le Délai d'appel passe à 48h00 pour le suivi du calendrier de l'ensemble des Coupes

Résultat des votes :

5.) Question 5: Approuvez vous les modifications du Règlement des Championnats Seniors Masculins ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	77,58%	481
Non	22,42%	139
Totaux	100%	620

6.) Question 6: Approuvez vous les modifications du Règlement des Championnats Seniors Féminines à 8 ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	79,65%	501
Non	20,35%	128
Totaux	100%	629

7.) Question 7: Approuvez vous les modifications du Règlement des Championnats Jeunes ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	82,36%	523
Non	17,64%	112
Totaux	100%	635

8.) Question 8: Approuvez vous les modifications du Règlement des Championnats Vétérans ? (choix multiple)

Réponses

	(Pourcentage)	(compte)
Oui	86,39%	546
Non	13,61%	86
Totaux	100%	632

9.) Question 9: Approuvez vous les modifications du Règlement des Coupes de la Somme Seniors ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	89,37%	538
Non	10,63%	64
Totaux	100%	602

10.) Question 10: Approuvez vous les modifications du Règlement des Coupes de la Somme Féminines à 11 et à 8 ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	90,71%	547
Non	9,29%	56
Totaux	100%	603

11.) Question 11: Approuvez vous les modifications du Règlement des Coupes de la Somme Jeunes ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	87,71%	528
Non	12,29%	74
Totaux	100%	602

12.) Question 12: Approuvez vous les modifications du Règlement de la Coupe de la Somme Futsal ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	93,35%	519
Non	6,65%	37
Totaux	100%	556

13.) Question 13: Approuvez vous les modifications du Règlement des Coupes de Secteur ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	89,41%	557
Non	10,59%	66
Totaux	100%	623

14.) Question 14: Approuvez vous les modifications du Règlement des Coupes de l'Amiénois ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	87,11%	480
Non	12,89%	71
Totaux	100%	551

15.) Question 15: Approuvez vous les modifications du Règlement des Coupes de la Somme Vétérans ? (choix multiple)

	Réponses	
	(Pourcentage)	(compte)
Oui	91,10%	563
Non	8,90%	55
Totaux	100%	618

L'ensemble des modifications proposées aussi bien pour les championnats que pour les coupes départementales ont été validées.

Présentation du Barème financier applicable au 1^{er} juillet 2022

Pascal TRANQUILLE explique aux clubs que le Comité Directeur a la possibilité de faire passer certaines choses sans l'obligation de soumettre aux votes en AG. Et nous avons usé de cette faculté afin de réviser le Barème financier.

Alors pourquoi le barème financier, parce que malheureusement nous savons très bien que c'est un levier pour les gens qui ne remplissent pas tout à fait les conditions.

Alors je vais vous présenter les quelques points essentiels par rapport à ce barème qui vous a été transmis.

Le Barème a déjà été transmis aux clubs et mis en ligne sur le site du DSF.

- Explication des différentes tarifications mises en place
 - Création d'une tarification pour l'engagement en Foot Animation. Vous allez me dire que le District va chercher de l'argent là où il y en a.... Alors oui et non, car tous les clubs qui ne remplissent pas les conditions, fair-play durant les plateaux, participation à la Journée Nationale des Débutants, le renvoi des feuilles de matchs à temps, ces gens là ne verront pas leurs frais d'engagement remboursés. Tous les autres, qui sont irréprochables verront leurs engagements recredités sur leur compte en fin de saison. Donc si vous êtes correctes, cela ne vous coûtera rien, sinon cela profitera aux autres clubs.
 - Pour les absences de rapport, généralement liées aux demandes de la Commission de discipline, création de finances solidaires avec le différentiel des amendes. Tout sera redistribué aux clubs en fin de saison sous des formes de Finances Solidaires à définir (équipements, remboursement d'engagement etc...). Donc pareil, cela ne coûtera rien aux clubs qui jouent le jeu, et ceux qui ne jouent pas le jeu en feront profiter les autres clubs car tout sera reversé sous formes diverses aux clubs du DSF.
 - Suppression des droits d'homologation de tournoi. Par contre l'amende pour les tournois non homologués reste en place.

- Frais d'ouverture de dossier disciplinaire. Vous allez me dire que c'est de l'argent facile. Je suis agacé de certaines choses, vous savez que pour les incivilités sur les terrains, on lutte, mais avec beaucoup de difficultés. Que ce soit pour le recrutement des arbitres, mais également pour les conserver...J'ai accès à certains documents, et c'est toujours les mêmes joueurs, toujours les mêmes clubs, un moment je pense que ces clubs là doivent réagir. Si vous ne le faites pas, tant pis, nous on va le faire. Je le rappellerai tout à l'heure, mais « TOLERANCE ZERO », ce n'est pas juste des mots que l'on dit comme ça, on va aller dans cette voie-là. On ne peut pas attraper tout le monde, cela va être compliqué, car on ne sait pas tout, on n'a pas tout tout de suite, mais on va essayer, on a commencé, on va être patient, on va continuer. Ce qui se passe sur les terrains aujourd'hui, ce n'est pas possible. Ce qui se passe en dehors des terrains également, ce n'est pas possible non plus. Je ne fais pas foot pour avoir des comportements comme cela. Evidemment la plupart se comportent bien, mais je vous demande de relayer ce message.

Voilà, j'en ai fini, est-ce que vous avez des questions :

- Intervention de Thibaut DACHEUX, Président du Football Club de Méaulte :

J'ai déjà posé la question lundi en commission de Santerre, réunion de secteur en foot animation.

Alors je suis d'accord sur le barème financier pour dire qu'il faut sanctionner les clubs qui ne se déplacent pas et qui n'honorent pas les plateaux.

Par contre moi, ma question c'est est ce que le District va être sanctionner aussi sur le fait, parce que nous on nous sanctionne facilement par contre quand un plateau, je vais prendre mon exemple, est annulé à Albert le vendredi et que l'on nous prévient à Méaulte le samedi matin ou dans la soirée et que derrière, les clubs qui doivent se déplacer eux ne sont pas prévenus donc ça veut dire que nous Méaulte, Méricourt, parce qu'on est en entente, le samedi on fait venir les gamins à Méaulte, on mobilise des dirigeants, aucune équipe se déplace et quand on appelle le responsable de secteur, ah bah on a peut-être oublier de prévenir les équipes de venir, donc ma question c'est :

Je suis d'accord sur le fait que l'on sanctionne les clubs qui ne font pas le boulot mais est-ce que justement on n'aurait pas aussi, alors je ne demande pas à sanctionner le district, ce n'est pas le but, mais est-ce qu'on ne pourrait pas dire Ok nous on a fait une erreur, avant cela il y a une marge d'erreur, parce que la si j'ai bien compris on va sanctionner directement sauf que derrière, voilà, nous on fait des erreurs, et certainement plus que vous, mais est-ce qu'il y aura une tolérance ? Parce que sanctionner c'est bien, alors le financier en ce moment tout le monde a ça à la bouche parce que tout le monde en cherche, mais voilà je pense qu'il faut avoir quand même un peu de tolérance. »

Réponse de Pascal TRANQUILLE :

J'entends la tolérance, il y en aura, en revanche, nous on ne cherche pas de financier parce que l'on va redistribuer ! »

TD : Je suis d'accord, alors pour prendre mon cas, la dernière fois qu'il y a eu des plateaux, j'en ai aussi parlé à la réunion de Santerre avec monsieur Fourré, Méaulte Méricourt sur 2 divisions, on accueille 6 plateaux sur 8, bon on demande pas d'avoir des ballons et compagnie mais tous les clubs savent qu'accueillir un plateau c'est donner des gouters à tous les gamins, c'est monopoliser des dirigeants, et compagnie et ça a un coût, donc moi c'est la question que j'ai posé en sous-District Santerre, que je repose aujourd'hui, est ce qu'il va y avoir une

meilleure répartition et aussi, alors je me répète, mais je ne veux pas des sanctions envers le district, mais est ce qu'il y aura pas des, je ne sais pas...

PT : Alors je suis le premier à râler quand on fait un oubli d'ailleurs je pense que les clubs ont reçu une lettre d'excuse, non ?

TD : Alors oui j'ai eu, alors pas sur cette thématique mais je vais vous donner un exemple, début de saison en u13, ou va jouer à Longueau féminine, on arrive à Longueau, mon équipe se déplace, arrivé à Longueau féminine, j'appelle toutes les personnes possibles, je tombe sur Angélique Dantin qui me dit : Ah bah non, on vient de créer une u13 spécialement féminine, désolé pour le dérangement, vous allez être remboursés de vos déplacements, on est le 24 juin, j'attends toujours.

PT : Alors je t'invite à prendre contact avec Romain WARME, qui fera le nécessaire, voilà par rapport à ce que tu dis. Bon de temps en temps il y a des petits loupés, voilà je le regrette, sachez aussi que les gens qui sont dans les commissions sont comme vous, ceux sont des bénévoles, ce n'est pas une excuse, c'est juste un constat et une explication.

Lorsque l'on est fautif on sait tout à fait le reconnaître, d'où le sens du courrier de la semaine dernière, encore une fois j'assume la responsabilité d'être président du District, donc j'ai pris en charge, sur moi cette responsabilité, bien que je n'étais pas présent et que j'étais plutôt un peu loin et pas tellement au courant de la situation, en revanche, je dirais tout à l'heure dans mon discours de conclusion, je vais quand même m'adresser à quelques personnes qui, à mon sens, sont un peu plus coupables que moi.

Mais encore une fois j'endosse cette responsabilité, j'ai aucun souci avec ça. Et les finances solidaires sont justement créées pour récompenser les clubs qui sont partenaires, qui fournissent des efforts de nous recevoir et d'organiser des choses. Voilà, c'est le sens aussi de ces finances solidaires.

- Intervention de Monsieur CANAL, Président de l'AS YVRENCH :

Je suis président de l'AS YVRENCH, un petit club de D5, un niveau où ça a été un peu difficile cette année, un groupe où 2 clubs n'ont pas terminé et ont fait forfait général malheureusement et tous les clubs qui ont des équipes C ou D ont vu que le covid a posé des difficultés.

Ça n'a pas été le cas en termes d'effectif, mais on a vu également que les troisièmes équipes se sont battues jusqu'au bout pour ne pas perdre de forfait, et qu'ils se déplaçaient et prenaient des taules tous les dimanches. Il y a quelques années lorsque l'on se déplaçait comme ça à 8, malheureusement avec un blessé on ne pouvait pas finir le match, donc match perdu sur le score à la minute d'arrêt, et depuis quelques temps maintenant, ce n'est plus seulement une défaite, mais c'est une défaite avec pénalité, moins 1 point et je vois maintenant dans le barème, 50 euros pour manque de joueurs pendant un match, 50 euros pour match perdu par pénalité. Et je me dis que tous ces petits clubs qui se déplacent à 8, et c'est ça les vrais courageux de foot, ils se déplacent, ils savent qu'ils vont prendre une taule, et ils le font quand même par amour de leur club, et bien on va leur dire, messieurs vous avec 100 euros d'amende et vous aurez un point de moins et ça je ne suis pas d'accord, voilà, je tenais à le dire, ce sera voté quand même, mais je trouve ça pas normal.

- Intervention de Thomas GRAIN, Président de l'ES LICOURT :

Il y a deux ou trois ans vous avez décidé de faire des groupes à 10, à cause du COVID, c'est normal, mais par rapport aux groupes à 12, initialement, je n'ai pas vu le barème des engagements diminuer.

PT : Pour répondre précisément à ta question, les groupes à 10 c'est aussi une volonté des clubs, on n'a pas été autoritaire sur ce coup-là.

Notre problématique pour les groupes, elle est simple. Avec des groupes à 12, avec les conditions climatiques, on va jouer tout le temps, et vous pouvez dire adieu à vos tournois. Là on a libéré beaucoup de dates, pour que vous puissiez faire entrer de l'argent dans vos clubs. Alors oui, nous n'avons pas forcément eu de baisses des engagements, engagements que nous avons remboursés la saison passée. Nous avons une grosse problématique sur le département, le Président d'Amiens Métropole ne l'a pas exprimé tout à l'heure, mais

parmi les choses évoquées, je lui ai dit : Président vous avez des beaux terrains, vous voulez les conserver en l'état, néanmoins quand vous décidez tout seul dans votre coin d'arrêter les matchs sur vos terrains, on ne joue plus quasiment sur tout le département et cela nous bloque. Ce n'est pas bien, ça nous gêne, donc qu'est-ce que l'on peut faire.

Pour travailler ensemble, pour ne pas arriver le mercredi, le jeudi, ah bah on ne joue plus du tout dans le département. On a discuté, on a trouvé une solution, il peut y avoir des arrêtés partiels, totaux, ou ne faire jouer que les seniors ou que les jeunes, mais ne plus priver arbitrairement l'ensemble du département. C'est une réelle avancée.

Donc, en faisant une trêve, que les clubs voulaient également, on a réussi à mettre en place une pratique futsal associé expérimentale, ce n'est pas parfait, mais il faut le temps que l'on s'habitue aux choses. Cela ne peut pas fonctionner en claquant des doigts quand on enclenche quelque chose.

Donc on va continuer, encore une fois, deux fois, puis on fera un bilan, ensemble. Vous êtes régulièrement sondés, on vous demande votre avis, nous après on sait faire, mais on vous demande votre avis. Maintenant si vous voulez rejouer en février, que l'on rajoute des journées, encore et encore, vous le savez très bien, de toute manière on rejouera en mars...On fera des groupes de 12, ce n'est pas un problème, il y aura deux montées, mais il y aura aussi plus de descentes, car c'est une chaîne, avec des maillons au bout...Si on bouge quelque chose, tout le reste bouge aussi.

Il n'y a pas de solution idéale, si, la solution idéale serait que nous possédions que des terrains synthétiques, mais au début on aurait beaucoup de joueurs blessés car ils s'entraînent trop peu sur des terrains synthétiques. La solution idéale serait que l'on ait aucun évènement indésirable sur les terrains, ce n'est pas demain la veille, on a encore du boulot.

On peut organiser tout ce que vous souhaitez, voulez, il y a une AG le 17 septembre, faites des vœux, on organisera. Mais cela aura des conséquences, il n'y a pas de solution idéale.

Thomas, j'espère avoir répondu à tes attentes, au moins partiellement.

TG : Pas totalement car quand on a une baisse de 20% de compétition, on s'attend à une baisse de 20% des frais d'engagement. Surtout quand on voit certains groupes commencer à 9, tandis que d'autres finissent à 6. Prendre une licence pour jouer 6 mois, nous donne du mal pour fidéliser nos licenciés.

PT : Oui effectivement beaucoup d'équipes finissent hors compétition.

Il est éventuellement possible de mettre en place un championnat de D6 à deux vitesses, avec une phase d'accession et une phase de loisir. Possibilité de mettre en place un groupe de travail. Je vous rappelle que l'on a ouvert les candidatures pour les Commissions départementale, avec comme résultat 20% de nouveaux membres, c'est peu, on s'attendait à beaucoup plus.

L'Assemblée Générale est un lieu pour venir s'exprimer, c'est bien, mais ce serait encore mieux de venir travailler avec nous pour développer vos idées.

Alors certaines commissions sont verrouillées, en Discipline et Appel Discipline, mais toutes les autres sont ouvertes. Manifestez-vous, et venez nous rejoindre partager vos idées et on avancera sans doute beaucoup plus vite et sans doute mieux.

Rappel des obligations des clubs applicables pour 2022/2023

Sylvie gère la transition selon les points suivants :

- 1/ Obligations liées à l'article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins, Philippe FOURE
- 2/ Statut des Educateurs, François CLERCQ
- 3/ Statut de l'arbitrage, Jean Christophe FAVEREAUX

- 4/ Règlement de la Charte du Fair-Play, Pascal TRANQUILLE

1/ Philippe FOURE, Président du Pôle Compétitions, rappelle des prérogatives liées à **l'article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins** gelé pour cette saison mais qui sera de nouveau appliqué pour la saison 2022/2023.

Il précise :

- Qu'il concerne les clubs engageant des équipes de la D1 à la D4 ;
- Que les équipes Jeunes en Foot réduit à 8, seront comptabilisées dans les obligations comme une équipe à part entière ;
- Que les clubs en infraction sont rétrogradés :
 - ne peuvent accéder en division supérieure s'ils sont premiers
 - peuvent descendre de 2 divisions s'ils sont derniers

Vous trouverez en Annexe 1 l'article 12.

2/ François CLERCQ, Président du Pôle Technique, et Président de la Commission du Statut des Educateurs rappelle également les grandes lignes de ce statut.

L'obligation d'avoir sa licence éducateur ou animateur pour l'entraîneur responsable de l'équipe avant le début de saison.

Il précise que les clubs accédants pourront se faire rembourser par le DSF, sur demande, des formations suivies durant la saison pour se mettre en adéquation avec ledit statut.

Vous trouverez le Statut des Educateurs en Annexe 2.

3/ Jean Christophe FAVEREAUX, Président de la CAS, énonce les obligations liées au Statut de l'arbitrage en s'appuyant sur le diaporama suivant pour les points essentiels et les dates à retenir.

Pas d'évolution pour le moment, néanmoins, je vais vous faire un petit rappel sur les pièges du Statut de l'Arbitrage, notamment sur les dates :

- Renouvellement de la licence arbitre au plus tard le 31 août, après il ne vous couvrira pas ;
- Pour les mutations, c'est différent car c'est jusqu'au 31 janvier ;
- Pour les jeunes arbitre formés en octobre ou novembre, c'est également le 31 janvier au plus tard pour réaliser la demande de licence ;

En général, on fait des rappels aux clubs dont l'arbitre n'a pas renouvelé, mais n'oubliez pas ces dates.

Les arbitres, dans la LFHF, doivent officier sur 18 matchs au minimum par saison, pour couvrir le club. C'est 9 pour les arbitres formés en cours de saison. Ce qui est assez large pour des désignations réalisées dès le mois de novembre.

Lorsque vous recrutez, ou amenez en formation un nouvel arbitre, même s'il vous quitte, il continuera de vous couvrir durant 2 saisons aux seules conditions qu'il continue d'arbitrer et qu'il réalise le nombre de match nécessaire.

Par contre un arbitre qui quitte son club non formateur, alors ce dernier ne couvrira personne pendant 2 ans. Sauf exception, à savoir s'il quitte un club radié, qui fusionne, ou qui a eu des problèmes disciplinaires notamment à l'encontre du corps arbitral, ou s'il déménage à plus de 50 kms.....Mais retenez que si vous allez chercher un arbitre dans le club voisin, ce dernier ne vous couvrira pas pendant 2 ans. Donc l'idéal c'est d'amener de nouveaux arbitres en formation.

Rappel sur les infractions, en D1, vous avez l'obligation d'avoir deux arbitres, de la D2 à la D5 c'est un arbitre. Si vous ne respectez pas cela, à la fin de la saison vous êtes en infraction et sanctionnés pour la saison suivante.

Pénalisation en termes de mutés pour l'équipe première, qui s'applique obligatoirement même si vous résolvez la situation avant même le début de la nouvelle saison. Cela vous permettra d'être couvert pour la saison suivante uniquement.

Soit 2 mutés en moins à l'issue de la première année d'infraction, 4 pour la deuxième année d'infraction et 6 la troisième année avec interdiction immédiate d'accéder en division supérieure.

Il termine en demandant aux clubs d'Identifier un Référent arbitre au sein du club.

Il sera l'interlocuteur de vos arbitres et des instances et sera outillé par nous pour remplir sa mission.

Vous trouverez le Diaporama en Annexe 3.

Question de Monsieur PEUVOT Joël de l'Amiens AC :

Est-ce qu'il est possible de faire comme en région, à savoir que les arbitres soient payés par le District et ainsi éviter les tractations financières du week-end.

Réponse de Pascal TRANQUILLE : C'est au Trésorier de voir la faisabilité, nous aurons une réunion D1/D2 à la rentrée, ce sera abordé. Mais pour la mise en œuvre, il y a un tas de questions dont je ne connais pas les réponses. Mais la question sera transmise et l'étude réalisée.

4/ C'est Pascal TRANQUILLE qui évoque les modifications du **Challenge du Fair-Play** :

Lorsque l'on regarde la comptabilisation des points charte, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'éducateurs, soit avec un jaune ou un rouge. On est toujours dans l'optique de lutter contre les incivilités, alors le moins que l'on puisse attendre des éducateurs c'est qu'ils se comportent de bonne manière et montrent l'exemple, surtout que la plupart sont rémunérés.

Il y aura donc une tarification mise en place pour les éducateurs, à la fois financière en point charte.

Il faut que les responsables prennent leurs responsabilités. Forcément, ceux qui se comportent bien ne sont pas concernés, et il y en a, c'est effectivement possible de bien se comporter sur le terrain.

Vous trouverez le Règlement de la Charte du Fair-Play en Annexe 4.

Remise des dotations Charte à mi-saison (10 ballons par équipe)

Présentation par Sylvie avec la Présence de Pascal et des Personnalités pour la remise aux clubs d'un sac de 10 ballons :

- D1 A : AS2A - 12 points (présent)
- D1 B : ESC LONGUEAU 2 - 10 points (présent)
- D2 A : US ABBEVILLE - 8 points (absent)
- D2 B : FC POIX BC – 13 points (présent)
- D2 C : ES HARONDEL – 12 points (présent)
 - Mention spéciale à cette équipe qui a vécu une saison particulièrement difficile mais qui s'est déplacée tous les week-ends.

- D3 A : ASIC BOUTTENCOURT – 11 points (présent)
- D3 B : AV NOUVION – 8 points (absent)
- D3 B : FC ST RIQUIER – 10 points (présent)
- D3C : ES SAINS ST FUSCIEN – 14 points (présent)
- D3 D : US SAILLY SAILLISEL – 6 points (présent)

Il est rappelé que les clubs absents perdent le bénéfice de cette dotation qui sera donc remise au tirage au sort qui clôturera cette AG.

Remise des Récompenses PEF

Sylvie sollicite la venue de Philippe et Pascal pour la remise aux clubs ci-dessous avec les personnalités

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - SC CONTY LOEUILLY | - AAE CHAULNES |
| - SC ABBEVILLE | - CAFC PERONNE |
| - US ROYE NOYON | - AS QUERRIEU |
| - FCPPA AMIENS PORTUGAIS | - AMIENS FUTSAL MARIVAUX. |

Ces clubs ont tous participé au Challenge National PEF, et à ce titre sont dotés par le District d'un kit comprenant :

- 2 jeux de drapeaux de touche, un sifflet presseur, des chasubles logotés.

S'agissant de clubs qui se sont lancés dans une démarche Nationale PEF, vous comprendrez bien que nous ne pouvons remettre ces dotations en jeu puisque nous n'allons pas récompenser des clubs qui n'ont pas fait la démarche. D'autant plus que ces kits sont logotés Challenge National PEF.

Par contre, les 3 prochains clubs qui s'inscriront pourront être dotés.

Remise de dotations aux sections foot loisirs

Le DSF a souhaité mettre en avant les deux premières sections de Foot loisir créées dans le DSF et il s'agit de l'USOAS ALBERT, avec une section Foot en marchant, et du SC ABBEVILLE avec une section FITFOOT.

De façon symbolique, un diplôme plastifié est remis aux clubs ainsi qu'un sac de 10 ballons. Une plaquette sera prochainement réalisée.

C'est Evelyne BAUDUIN, Présidente de la Commission Régionale Foot Loisir, qui remet cette dotation. Madame BAUDUIN incite les clubs à s'orienter vers ces pratiques dites de loisir et de santé.

Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre patience, et la tenue de cette assemblée, je vais être bref !

Quelques informations :

Pour la saisie des licences, vous devez impérativement saisir celles du Président, du Trésorier et du Secrétaire, sinon aucune de vos licences ne seront étudiées ni validées par le Service Licences de la LFHF.

La dernière AG de la FFF a proposé quelques modifications, vous pouvez les consulter sur le site de la LFHF Mutations, Educateurs, Dossiers médicaux des arbitres, ententes et championnats nationaux.

Traditionnellement, nous nous retrouverons fin août sur nos réunions de secteur Ponthieu, Vimeu, Santerre, Amiénois, les dates et lieux vous seront communiqués rapidement.

Notre réunion de jeunes, se déroulera sous un autre format car les informations seront diffusées lors des réunions de secteur. Cela afin d'éviter la multiplication des déplacements, et de vous faire gagner du temps, précieux en début de saison.

Notre réunion D1/D2 au Centre technique à une date à définir. Philippe est en train de réaliser le programme. Pour les D1 et D2 les groupes seront géographiques malgré la décision antérieure, la conjoncture fait que nous avons à nouveau procédé à un sondage en raison du coût du carburant. Et le résultat est sans appel. Nous continuerons à vous solliciter si la situation évolue.

En ce qui concerne les délégués fléchés sur la D1 nous avons choisi après consultations des clubs de D1 et des arbitres de les destiner aux rencontres qui en auront besoin. Les délégués seront maintenant désignés sur l'ensemble des rencontres du DSF, à votre demande ou parce que nous avons déclaré la rencontre à risques.

Nous recrutons toujours des délégués vous pouvez le faire savoir mais nous sommes sélectifs, nous refusons aussi des candidats.

Les délégués seront désignés sur les rencontres à risque.

Nous allons organiser des rencontres avec les clubs qui ont accumulés trop de points fair-play cette saison.

Il s'agira de trouver des solutions ensemble, vous viendrez ou pas ! C'est de la prévention, pour le moment.

Des réunions D3 et D4 seront mises en place sans doute en secteur

Nous allons vous communiquer le nom de votre élu référent, c'est un élu de proximité chargé de vous accompagner, questionnez-le il vous orientera, invitez-le il viendra, appelez-le il vous répondra, Il fera un compte-rendu de votre échange ainsi nous pourrons faire une synthèse de vos problématiques et mieux tenter d'y répondre.

Notre Assemblée d'automne aura lieu le 17 septembre 2022 au Crédit Agricole où nous avons nos habitudes. Vous avez tous, cet après-midi, reçu un mail afin de vous réaffirmer combien votre participation est importante pour la gouvernance du district et la démocratie de notre association. Il n'y a plus de pouvoir, donc vos voix vous permettent de vous exprimer et de ne plus être de petits clubs, puisque vous participerez à la gouvernance du DSF. Il n'y a pas de petits clubs, mais simplement des clubs avec des projets différents, que ce soit boire une bière après les matchs, manger un sandwich, ou vouloir jouer en D1, en R3, chacun son projet et son orientation. Et le DSF à la charge de vous accompagner dans votre projet quel qu'il soit.

Enfin et surtout, je tiens à vous dire toute la passion qui nous anime et combien il est choquant de voir certains piétiner le football, votre football, notre football !

Personnellement, je ne le tolère pas.

Je ne tolère pas plus ceux qui essayent de prendre le football en otage, le football appartient à tous et pour cela chacun doit le respecter.

Récemment, nous avons dû prendre une décision tardive et je m'en suis expliqué et excusé, et je renouvelle ces excuses.

Pour autant, j'ai identifié quelques personnes avec lesquelles je vais avoir une conversation.

Nos chantiers sont encore en chantier !

Comme partout en France, nous ne pouvons pas faire l'économie de quelques thématiques :

- Les bénévoles et le bénévolat sont et seront un devoir,
- Le recrutement et la fidélisation des arbitres sont et seront un objectif,

Mais ces thématiques doivent se penser et se solutionner ensemble !

Un dernier mot sur les incivilités, actualité oblige !

Le District condamne fermement toute violence à l'encontre d'un pratiquant qu'il soit joueur, dirigeant, spectateur ou arbitre.

Non, non et non.

Tout le monde doit se sentir concerné, tout le monde est concerné.

Le problème ne tient pas au football, il tient à la société.

Je vous le redis il n'y a pas de fatalité sauf si vous renoncez. Sauf si nous renonçons !

D'abord, il faudra faire reculer les problèmes mais ils peuvent se déplacer, il faut s'unir et dialoguer ! Prendre la mesure des choses, j'ai tellement lu de bêtises, de sottises, tellement entendu de bons conseils !

A tous ceux-là je dis Merci et encore Merci

Enfin, je veux simplement vous dire, le football départemental c'est vous et c'est nous !

Vous, pour le temps que vous voudrez, nous pour le temps que vous déciderez et à minima pour deux ans encore !

Mais sans vous il ne peut y avoir de football, vous êtes le football, pas celui d'en bas, celui de base, le socle de la pyramide, on dit que l'exemple vient d'en haut, oui c'est vrai !

Mais on dit aussi qu'un édifice à besoin de fondations solides et bien vous êtes (nous sommes) les fondations de la fédération, ne l'oublions pas et s'il vous semble que nous sommes oubliés ou délaissés

Je vous dis sommes-nous si fragiles ? Oui si nous sommes divisés, non si nous sommes unis.

La division empêche l'expansion.

Ceux qui critiquent sans apporter de solution ne font pas avancer le football, pire ils l'empêchent de se développer.

Evitez-les, ne les écoutez pas !

Avant de conclure, et le laisserai la parole au Président Cédric BETTREMIEUX, je vous engage à ne pas basculer du côté obscur, c'est à dire que la seule logique qui doit toujours vous guider est la suivante car elle vous éloigne de la passion :

Ce qui est bon pour le football est bon pour mon club alors que l'inverse n'est pas toujours vrai.

« Donner, recevoir, partager : ces vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, de toutes les époques. Elles sont le sport ». Aimé JACQUET

Moi, je tiens simplement au nom du District, au nom des pratiquants à remercier tous les bénévoles qui œuvrent sans cesse pour que l'on puisse taper dans un ballon.

Je vous remercie pour ce que vous donnez.

Je suis heureux de ce que vous recevez.

Je me réjouis de ce que vous partagez.

Le football est un jeu et doit le rester, ensemble mettons hors-jeu ceux qui n'ont pas cette optique.

Je vous souhaite d'agréables vacances.

Merci à bientôt et prenez soins de vous et de vos proches.

Parole aux personnalités présentes :

- **Monsieur Cédric BETTREMIEUX, Président de la LFHF :**

Bonjour à toutes et à tous.

Je pense que vous avez un Président qui a parlé beaucoup et qui a tout dit, quand il a parlé des fondations c'est ce qui est essentiel, les fondations c'est vous, il ne faut pas aller beaucoup plus loin.

La Fédération, je suis bien placé pour le savoir en étant tout là-haut, on voit des choses et le fait d'être en bas aussi d'évoluer dans un club, c'est le fait de remonter les informations.

C'est important dans tout ce que Pascal a dit tout à l'heure, c'est le fait de pouvoir faire remonter les choses, on peut avoir des projets, on peut avoir des problèmes, mais faites-les remonter, nous on est là pour les voir, pour les assumer, les faire remonter, les faire évoluer. Sans vous on ne pourra pas avancer.

On peut tout faire, on peut tout proposer mais on a besoin de vous pour vous faire progresser. Et pour que chacun se sente à l'aise dans son club par rapport à son rôle, petit ou grand, chacun à son projet, chacun doit défendre son projet et ne pas regarder le projet d'un autre.

C'est exactement ce que Pascal a dit tout à l'heure et je le rejoins là-dessus. On en parle assez suffisamment pour qu'à un moment donné chacun doit trouver sa place dans une grande Ligue, dans un District. Chacun trouve sa place et chacun doit vivre avec ses bénévoles, son club et faire avancer les choses à son rythme.

Sachez qu'aujourd'hui toutes les décisions qu'on prend, on les prend pour vous, pour le football, pour nos jeunes, pour nos enfants et c'est avec eux qu'on doit avancer et grandir.

Vous savez que je ne vais pas être très long parce qu'en fait aujourd'hui on a déjà une AG de Ligue mais sachez que le principal c'est qu'on se bat pour qu'on mette des choses en place, pour vous accompagner, accompagner les clubs, être plus proche de vous.

Vous savez qu'on est accessible alors n'hésitez pas, moi je vais rester là un petit moment après donc n'hésitez pas, venez nous parler, nous interpellé, nous proposer des choses, venez critiquer on pourra échanger et répondre à vos questions. Je pense que de toute façon il n'y a pas de mauvaises questions, il n'y a pas de questions à se fâcher, on est là en transparence, on est là comme vous, on est bénévoles et on essaie de faire du mieux possible pour le football, pour que demain vos enfants puissent grandir dans un sport qu'ils aiment.

Je ne vais pas revenir plus sur les incivilités parce qu'on sait tout le travail qu'il y a à faire et qui va commencer dès le mois de juillet après la réunion qu'on va avoir avec l'ensemble des Présidents de Districts. Vous savez qu'on travaille énormément avec et ensemble, sur l'ensemble du territoire parce qu'aujourd'hui, comme on le disait tout à l'heure, oui il peut y avoir des fautes, oui il peut y avoir des erreurs sur un terrain mais par contre la violence elle est interdite.

Interdite parce qu'aujourd'hui, on est tous avec des enfants et nos enfants ont le droit d'aller regarder un match de foot sans avoir peur de ce qu'il va arriver à la sortie, à un entraîneur ou à un jeune arbitre qui a décidé de commencer.

Un arbitre peut commettre une erreur sur le terrain, ce n'est pas pour ça qu'il doit rentrer à l'hôpital.

Ça c'est une volonté, des sanctions c'est une chose, mais aussi la prévention, de l'accompagnement qui doit être fait avant.

On sait qu'il y a des clubs qui rencontrent des difficultés, c'est à nous aussi de leur faire des propositions, à les accompagner, à les former, mais dans tous les cas ceux qui dépasseront la ligne, c'est sûr qu'à un moment donné il y aura véritablement aucune clémence pour tous ceux qui continueront à mettre la violence sur le terrain.

Vous avez reçu il y a quelques temps le message de la Fédération, aujourd'hui on a travaillé avec l'ensemble des instances pour que justement toute cette violence puisse diminuer et être éradiqué de nos terrains parce que vous savez à un moment donné, comme je le dis tout le temps, on aimerait bien pouvoir se balader mais on ne sait jamais ce qui peut arriver et ce n'est pas l'image qu'on veut donner du football.

De plus en plus, nos enfants U9-U10 ont des problèmes avec les parents au bord du terrain. Comment voulez-vous qu'un enfant grandisse si à un moment donné, il voit ses parents se battre autour d'un terrain pour un score, alors qu'on est en foot animation.

Aujourd'hui, les Zidane vont se faire beaucoup plus tard. Donc à un moment donné, laissez-les progresser. Passez le message à vos parents, il n'y a rien qui justifie la violence autour d'un terrain, aucun score, aucune montée, aucune descente, donc c'est le message qui sera à passer.

On ne pourra rien faire sans vous, on lancera les programmes de travail donc venez participer, à un moment donné on vous interrogera, essayez de répondre avec objectivité pour que le plan qu'on mettra en place vienne valoriser le football.

On veut plus être dans la réaction mais dans l'action, dans la prévention.

On est tous dans la même histoire, tous dans le même sens.

Monsieur GRAIN Thomas, ES Licourt :

J'avais une question pour le Président de la Ligue.

Je m'inquiète quand même de la sérieuse augmentation des licences sur les jeunes et aussi forcément sur les adultes. On peut être près des clubs, on peut être partout sauf qu'on a bien compris qu'il y avait plus d'argent dans les collectivités, on a très bien compris que la Ligue avait un gros problème financier, le District avec son nouveau barème financier va prendre aussi un peu de sous aux clubs comme ça a été dit tout à l'heure.

Moi j'ai du mal à comprendre tout ça, je pense qu'à un moment donné on ne peut pas se dire proche des clubs et faire passer la licence d'un gamin de 5 ans de 5€ à 11€.

Ça a déjà augmenté d'un euro il y a quatre ans, on fait payer des dirigeants.

La Fédération a inventé une superbe licence volontaire qu'on fait payer aussi pour justement soi-disant faire confiance aux parents. Je pense qu'il y a une idée prise qui est loin de la réalité du terrain et loin de ce que vivent des clubs, et surtout des clubs de ruralité qui ne sont pas accompagnés par des métropoles.

C'est tout ce que j'avais à dire, sachez qu'il n'a aura pas de réponse qui me conviendra, ça c'est certain.

Réponse de Cédric BETTREMIEUX :

Il faut quand même savoir, et je sais que je l'ai longuement expliqué, cette licence à 5€ elle n'aurait jamais dû être à 5€.

Le coût d'une licence c'est 2.50€ reversée à la Fédération, parce que pour les distribuer on les achète à la Fédération.

Vous avez l'assurance qui vous est donnée qui couvre l'ensemble de vos licenciés par rapport à la pratique qu'il faut, 2.50€.

Donc déjà on a 5€. Là-dedans on n'a même pas mis le coût pour pouvoir fabriquer la licence. Il faut quand même savoir qu'on a 230 000 licences donc derrière ce sont des salariés, c'est le travail de tout ça.

On a simplement rajouté les 1.20€ qui n'ont pas été calculés.

Et la partie qui est supérieure c'est les 3.44€ qui reviennent à votre District.

Vous pouvez toujours juger à un moment donné mais on ne peut pas vendre des choses qui sont en dessous du coût de revient.

Ce qui a impacté le plus financièrement la Ligue cette année c'est le coût parce que à chaque licence qui a été donnée à 5€, on a perdu 5€. Quand je dis perdu 5€ c'est-à-dire qu'à chaque fois, on a financé et forcément ça creuse.

Attention aussi à ne pas brader notre football, par rapport aux licences.

Il y a le Pass Sport qui a été renouvelé et qui va aller jusqu'aux jeunes de 25 ans, avec 50€ rien que pour le Pass sport.

Calculez le temps que vous allez passer avec chaque enfant, aux entraînements, aux matchs, au tournoi sur la journée, sur des créneaux de 1h30 à 3h00 car bien souvent les parents arrivent en retard...C'est vous, vos éducateurs que vous avez formés, qui restent, et cela à un coût, rien n'est gratuit.

Rappelez aux parents qui se plaignent d'une augmentation de 1 à 2 €, que si son enfant n'est pas au foot, il sera sur une autre activité, au centre aéré, et cela a également un coût nettement plus élevé.

Si on veut proposer un foot de qualité à nos enfants, il faut également avoir des outils de qualité.

Alors à notre niveau c'est la même chose.

Aujourd'hui faites le calcul du coût de la licence par enfant par rapport au temps passé au football, et à partir de là aucun parent ne pourra vous dire que c'est cher.

Je vous parle de la cotisation, alors servez-vous de la Ligue pour l'augmentation, pas de problème, mais utilisez cette cotisation pour vous développer, vous équiper et vous faire avancer.

Pour finir, sachez que nous sommes en dessous du prix de l'ensemble des Ligues, et nous n'avons pas voulu nous aligner.

Nous sommes également une association, on ne cherche pas le bénéfice mais l'équilibre. L'argent qui sera en plus, une partie sera mise en réserve, mais le reste sera reversée chaque année sur des actions aux districts.

Il y aura systématiquement une redistribution, vous en aurez les informations sur l'AG de la LFHF de novembre.

Concernant la licence Volontaire, son coût va être en partie rétrocédé aux clubs car trop élevée. Mais cela a été imposée aux Ligues et il a bien fallu pour débiter s'aligner sur une licence existante et ce fut celle des dirigeants.

Tirage au sort des Lots mis en jeu par le DSF

Tirage effectué par Marianne.

- **1^{er} lot** : 1 maillot avec short et chaussettes des Coupes de la Somme Seniors
 - AC MERS
- **2^{ème} lot** : 1 équipement complet pour une équipe (maillots, shorts et chaussettes) couleur et taille à choisir avec notre partenaire FormulClub
 - **US MARCELCAVE**
- **3^{ème} lot** : 4 abonnements en Ouest à l'Amiens SC (2 tirages, 2 abonnements par club)
 - **AMIENS ESP PIGEONNIER**
 - **FR ENGLEBELMER**
- **4^{ème} lot** : Sacs de 10 ballons des clubs non présents pour la Charte à mi-saison
 - **OL MONCHY LAGACHE**
 - **US DAOURS**

Merci à tous d'avoir assister à cette AG.

N'oubliez pas avant de partir, chaque club encore présent sera doté de 5 ballons, et ensuite vous pourrez vous restaurer avec la friterie mise en place à cet effet.

Bonne soirée à tous.

La Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE



Le Président, Pascal TRANQUILLE



Les Clubs Absents : 57

Clubs	N° affiliation	Nb de voix	Amende AGE	Amende AGO
MONTDIDIER AC	500526	10	300	150
BLANGY BOUTT. SEP	500872	9	270	135
FEUQUIERES AAE	500895	3	90	45
HALLENCOURT AC	500937	5	150	75
CHAULNES AAE	500949	10	300	150
ABBEVILLE US	501016	9	270	135
ROISEL US	501029	6	180	90
MOISLAINS USC	501045	8	240	120
DOMPIERRE FC	501072	3	90	45
AILLY SUR NOYE FR	501119	9	270	135
CHEPY ES	501143	6	180	90
ROSIERES US	501188	9	270	135
LE BOISLE US	501370	2	60	30
CAGNY ES	511385	10	300	150
RIBEMONT ASFR	512855	4	120	60
NEUILLY L'HOPITAL US	515009	5	150	75
HUPPY AS	516537	1	30	15
NOUVION AV	516981	5	150	75
STE EMILIE ES	518118	6	180	90
QUEVAUVILLERS JS	518314	4	120	60
VILLERS BOCAGE AAE	518776	3	90	45
MAISNIERES AS	519183	1	30	15
AV CROISIEN	525386	1	30	15
VRON US	527289	2	60	30
MAUREPAS AS	529846	2	60	30
HAUTVILLERS OUVILLE AS	532738	4	120	60
DOMART SUR LA LUCE AS	533027	1	30	15
ESTREES MONS FC	535349	9	270	135
EAUCOURT OL	525939	3	90	45
GROUCHES LUCHUEL FC	535351	1	30	15
BELLOY SUR SOMME OL	536000	2	60	30
RETHONVILLERS ASBM	536968	3	90	45
CARDONNETTE A	539215	1	30	15
LE HAMEL OL	544261	7	210	105
BOUILLANCOURT US	546152	2	60	30
CERISY AS	549637	4	120	60
NIBAS FRESSENNEVILLE US	550290	10	300	150
CAYEUX FUTSAL	550538	7	210	105
HOMBLEUX ASF	550546	2	60	30
GRANDS LAVIERS FC	550933	4	120	60
AMIENS FC	552113	2	60	30

NAMPS MAISNIL AS	552164	3	90	45
MOLLIENS OL	552841	3	90	45
CAYEUX SC	560128	2	60	30
ABBEVILLE FC	560425	1	30	15
AULT	560743	1	30	15
FIENVILLERS FC	560938	1	30	15
LA CHAUSSEE TIR. AS	564099	2	60	30
BEAUQUESNE US	564157	2	60	30
AMIENS REAL FUTSAL CLUB	580997	1	30	15
ROYE DAMERY ES	581857	5	150	75
TALMAS AS	582380	10	300	150
CLERY SUR SOMME US	582530	1	30	15
RUE LE CROTOY FC	582694	6	180	90
HEUDICOURT AS	590562	1	30	15
AMIENS ETOUVIE FUTSAL	590606	2	60	30
AMIENS AFA	690166	10	300	150

OBLIGATIONS DES CLUBS

ARTICLE 12

1 – Nombre d'équipes

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

- a) club évoluant en D1 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins
- b) club évoluant en D2 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins
- c) club évoluant en D3 doit présenter 3 équipes : 1 équipe seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins
- d) club évoluant en D4 doit présenter 2 équipes : 1 équipe seniors et 1 équipe de jeunes (masculin ou féminin) au moins

2- Pénalisation

Tout club qui serait actuellement en infraction avec cette réglementation, peut demander à bénéficier d'un délai qui ne pourra excéder 1 an. Sans dérogation, ce club sera automatiquement rétrogradé d'une division s'il devait se maintenir, de deux divisions s'il était en position de relégation ou maintenu dans sa division s'il avait vocation à accéder.

Cette demande doit être faite avant le **30 septembre** de la saison en cours.

Il acquittera une amende fixée par le comité directeur du district fixée à 100 €.

En état de cause, le club ayant demandé la dérogation ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison mais pourra par contre descendre en division inférieure (d'une seule division seulement).

Passé le délai d'un an, le club en infraction sera rétrogradé en division inférieure.

3 - Suivi

La commission des compétitions seniors du DSF veille à l'exécution de ces dispositions en ce qui concerne les équipes seniors et jeunes des clubs évoluant en district.

4 – Ententes jeunes

Application de l'article 16-1 du règlement particulier de la LFHF.

La date limite pour la prise en compte des ententes et du nombre de licencié est fixée au **31 Octobre**.

5 - Définition des équipes

Sont considérées comme équipes de jeunes, les catégories U10 à U19 pour les garçons comme

pour les filles, tant en foot réduit (foot à 8) qu'en foot à 11.

* Pour la D3 et la D4, seront considérées comme « équipe de jeunes » les équipes U9 et U9F sous conditions :

- Avoir 5 licenciés dans la catégorie (U8, U8F, U9 ou U9F)
- Ne pas être en entente
- Avoir participé à 80% des plateaux minimum
- Obligation de participer aux rassemblements (Rentrée du Foot, Journée Nationale du Foot à 5)
- Il est précisé que si les feuilles de plateaux ne sont pas transmises, cela sera considéré comme une absence au plateau

Toute équipe de jeunes doit aller au bout de son championnat ou plateau sans avoir été déclarée en forfait général.

Les ententes compteront pour une équipe uniquement dans les catégories U11 à U19 masculines et féminines (pour chaque club composant l'entente) sous réserve d'avoir le nombre de joueurs minimum requis (4 joueurs pour les compétitions à 7 ou à 8 et à 6 joueurs pour les compétitions à 11) et d'aller au bout de la compétition dans laquelle l'entente est inscrite.

Les équipes vétérans, loisirs, futsal, beach soccer ne sont pas à considérer dans cette définition.

**DISTRICT DE LA SOMME DE FOOTBALL
STATUT DES EDUCATEURS**



Article 1 - DOMAINE DES EDUCATEURS

L'obligation d'encadrement technique pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation.

L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum.

L'entraîneur principal a la responsabilité de l'équipe.

Article 2 : OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR

Désignation avant le début de saison :

Les clubs des équipes participant aux championnats de D1 et D2 organisés par le District de la Somme de Football, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe avant le début de la compétition.

La Commission Départementale du Statut des Educateurs adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 30 jours.

Passée cette date, à compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match disputé en situation irrégulière, **par le retrait d'un point.**

Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

- **SENIORS Championnat D1** : au minimum un AS ou un CFF3

Présence obligatoire à la réunion technique de pré saison en début de saison l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme.

Les Clubs de D2 accédant au Championnat D1 auront 2 saisons pour satisfaire à cette obligation (sauf en cas de changement d'entraîneur principal) dans le cas où l'entraîneur ne possède pas le diplôme requis pour répondre aux obligations d'encadrement.

- **Championnat D2** : au minimum le Module de Formation Séniors

Présence obligatoire à la réunion technique de pré saison en début de saison l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme.

Article 4 - OBLIGATION DU CLUB

1. Désignation en début de saison

Les clubs doivent effectuer les formalités nécessaires sur Footclubs, (via le menu « Organisation » / « Educateurs du club ») conformément aux règlements pour désigner l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme **avant le début de la compétition disputée.**

Passée cette date, la Commission Départementale du Statut des Educateurs, adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 30 jours.

Passé cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable à compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, par éducateur ou entraîneur non désigné **par le retrait d'un point par match** disputé en situation irrégulière,

2. Changement d'entraîneur en cours de saison (Désignation en cours de saison)

En cas de changement d'éducateur ou d'entraîneur en cours de saison, le club soumis à l'obligation du Statut des Educateurs se doit de s'assurer les services d'un autre éducateur ou entraîneur répondant à l'obligation d'encadrement technique, sous peine des sanctions prévues par les Articles 2 et 4.

Le club devra informer de ce changement la Commission Départementale du Statut des Educateurs dans les plus brefs délais ;

Le club dispose d'un délai de 30 jour franc pour régulariser sa situation à compter du premier match pour désigner l'entraîneur ou l'éducateur.

Pendant ce délai, les sanctions sportives (retrait d'un point) ne sont pas applicables si la situation est régularisée.

À l'issue de ce délai, en cas de non régularisation, le club **sera sanctionné du retrait d'un point** et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel entraîneur ou éducateur jusqu'à régularisation de la situation.

Article 5 - ORGANE DE SUIVI

La Commission Départementale du Statut des Educateurs assure un suivi des présences des entraîneurs ou des éducateurs sur le banc lors des matchs.

La Commission Départementale des Statuts des Educateurs aura un rôle d'accompagnement et d'apport de réponse individualisée à chaque club possédant une ou des équipes soumise(s) à l'obligation d'encadrement.

ARTICLE 6 - MESURES TRANSITOIRES POUR LES EDUCATEURS INSUFFISAMMENT FORMES

Dérogation sans limite de temps à demander auprès du District de la Somme de Football avant chaque début de saison pour :

- L'éducateur ou l'entraîneur désigné en place lors de la saison précédente,
- L'éducateur ou l'entraîneur qui fait accéder son équipe de D2 en D1,
- L'éducateur ou l'entraîneur qui fait accéder son équipe de D3 en D2,
- L'éducateur ou l'entraîneur dont l'équipe est rétrogradée de R3 en D1,
- L'éducateur ou l'entraîneur dont l'équipe est rétrogradée de D1 en D2,

ARTICLE 7 - CAS PARTICULIER DU CLUB QUI PERD SON EDUCATEUR DIPLOME A LA FIN DE LA SAISON

Dérogation demandée avant le début des compétitions auprès du District de la Somme de Football et **accordée** pour le nouvel éducateur ou entraîneur qui n'aurait pas le diplôme requis, sous la condition de suivre la formation dans la saison.

Une étude de sa situation sera faite à mi-saison et à la fin de la saison.

ARTICLE 8 - FORMATION PROPOSEE POUR LA 1ERE ANNEE EN D1 OU EN D2

Il est proposé aux éducateurs ou entraîneurs accédant en D1 et en D2 de suivre la formation CFF3 (Module U19 et Module U20+) pour le Football à 11.

Ces formations seront prises en charge financièrement par le District de la Somme de Football uniquement lors de la saison de l'accession de l'équipe en D1 ou en D2.

Article 9 - PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHE

L'éducateur ou l'entraîneur doit être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnat).

Leur nom devra figurer sur la feuille de match informatisée ou papier.

L'éducateur ou l'entraîneur devra être identifié sur la feuille de match informatisée ou papier par la lettre E.

Son identité sera vérifiée par le Délégué Officiel du District de la Somme (pour la D1) ou par l'Arbitre Assistant en charge des bancs de touche (pour la D2).

Lors d'une rencontre officielle, l'éducateur ou l'entraîneur devra porter le badge d'identité personnel fourni par le District de la Somme de Football.

Les clubs sont tenus d'avertir par écrit la Commission Départementale du Statut des Éducateurs, des absences de leur éducateur ou de leur entraîneur.

En championnat D1 et D2, l'éducateur ou l'entraîneur de l'équipe titulaire du Diplôme ou du module précité doit être présent :

➤ **Pour les équipes évoluant dans un championnat à 12 équipes** : soit 16 matchs de présence obligatoire sur le banc de touche,

➤ **Pour les équipes évoluant dans un championnat à 10 équipes** : soit 12 matchs de présence obligatoire sur le banc de touche.

Dans le cas où l'entraîneur principal d'une équipe à obligation se verrait infliger une suspension de plus de 8 matchs par un organe National, Régional ou Départemental Disciplinaire, le club concerné devra pourvoir à son remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur ayant à minima le Diplôme ou Module requis.

Article 10 – SANCTION

L'équipe Séniors D1 ou D2 se verra retirer 8 points au classement à la fin de saison si l'éducateur ou l'entraîneur de l'équipe titulaire du Diplôme ou du module précité n'a pas effectué le nombre requis de rencontres officielles organisées par le District de la Somme (championnat) de son équipe.

Article 11 - CAS PARTICULIERS

Les cas non prévus dans le présent règlement sont éventuellement traités dans l'ordre suivant :

- Règlement Général des Compétitions à 11,
- Règlement Particulier du District de la Somme de Football,
- Règlement Particulier et ses annexes de la Ligue des Hauts de France de Football,
- Règlements Généraux de la FFF, et sont examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le Comité de Direction du District de la Somme de Football.

Article 12 - DISPOSITIONS GENERALES

En aucun cas, un club tiers ne peut porter réclamation sur la situation d'un autre club.

Seule la Commission Départementale du Statut des Éducateurs, après contrôle de l'ensemble des clubs, peut déclarer un club en situation d'infraction.

Par contre, un club peut poser réserve ou réclamation sur la situation de son adversaire pour une rencontre précise ou encore sur la non présence effective de l'éducateur sur le banc de touche.

Cette réserve ou réclamation ne peut en aucun cas remettre en cause le résultat d'une rencontre.

Seul le Comité de Direction du District de la Somme de Football est habilité à donner des dérogations dans le cas de situations exceptionnelles et motivées, et ceci après étude du dossier et avis de la Commission Départementale du Statut des Éducateurs.

ANNEXE 3 :

Statut de l'arbitrage



Renouvellement d'une licence au sein du même club : **31 août** au plus tard
(sinon l'arbitre ne couvrira pas le club)

Si changement de club, possible jusqu'au **31 janvier**.

Pour couvrir le club, l'arbitre doit en outre officier sur **18 matches minimum** (9 pour les nouveaux arbitres de la saison).

Statut de l'arbitrage



Lorsqu'un arbitre quitte son premier club pour en rejoindre un autre, sauf exception, **il continue de le couvrir pendant 2 saisons.**

Par la suite, et en général, quand un arbitre quitte un club pour un autre, **il ne couvre aucun club pendant 2 saisons.**

Statut de l'arbitrage



Important

Une infraction constatée en fin de saison porte obligatoirement ses effets (mutés en moins) pour la saison suivante, **même si la situation est rétablie** au début ou au cours de la saison suivante.



La charte Fair-Play du District de la Somme de Football.

REGLEMENT CHALLENGE DU FAIR-PLAY.

ARTICLE 1 : Un trophée intitulé Challenge du FAIR-PLAY est mis en compétition chaque saison pour récompenser l'équipe qui se sera le mieux distinguée au cours de la saison par sa bonne conduite et sa correction sur le terrain.

Les divisions concernées sont :

- les groupes de D1,
- les groupes de D2,
- les groupes de D3,
- les groupes de D4 **s'ils sont régulièrement couverts par des arbitres officiels désignés par le District.**

Par niveau de compétition, une seule équipe sera récompensée lors de l'Assemblée Générale du District.

ARTICLE 2 : Ces trophées restent la propriété des clubs. Ils sont remis lors de l'Assemblée Générale annuelle du District. Chaque équipe récompensée recevra un équipement complet aux couleurs du Club et des ballons.

Les niveaux de compétition concernés sont ceux définis par l'application de l'article 1^{er} du présent règlement.

Par niveau de compétition, l'équipe qui à l'issue de cette dernière aura accumulé le moins de points sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité entre groupes, les critères successifs pour désigner un vainqueur seront les suivants :

- Ratio Total Cartons (jaune et rouge) / Matches joués
- Equipe qui aura reçu le moins d'exclusion.

En cas d'égalité entre équipes d'un même groupe, l'équipe qui aura reçu le moins de d'exclusion sera récompensée. Si nécessaire, les rencontres les ayant opposées seront prises en compte pour les départager à la faveur de celle qui aura totalisé le moins points disciplinaires durant ces deux rencontres.

ARTICLE 3 : Les éléments pris en compte pour établir le classement seront effectués selon le barème suivant :

- Avertissement 1 point malus Discipline
- Exclusion 3 points malus Discipline

Durant la saison, ces points s'additionnent Journée après Journée et constituent le Challenge du FAIR-PLAY.

Par tranche de 10 points accumulés, il sera retranché 1 point au classement (après homologation par la Commission sportive).

Barème					
0	à	9	points discipline	0	point malus Fair-play
10	à	19	points discipline	1	point malus Fair-play
20	à	29	points discipline	2	points malus Fair-play
ETC					

A l'issue de la dernière Journée, le Classement final est publié et intègre le malus fair-play. Les accessions, maintiens et rétrogradations sont décidés en fonction des règlements en vigueur.

Des classements intermédiaires sont publiés sur le site. Ces derniers deviennent définitifs après homologation par la Commission Sportive.

ARTICLE 3 Bis : En complément des actions envers les joueurs, les staffs sont concernés ainsi :

- tous les événements codifiés de JS 1 à JS 9 entraînent une pénalité de 5 points malus discipline et 100 € d'amende,
- tous les événements codifiés de RS 1 à RS 9 entraînent une pénalité de 10 points malus discipline et 200 € d'amende.

Ces points intègrent journée après journée le classement prévu à l'article 3.

ARTICLE 4 : Toute équipe faisant l'objet de pénalité(s) pour forfait(s) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale et se verra appliquer un 3 points de malus discipline.

De même, toute équipe qui se verra retirer un ou des points en application du barème disciplinaire (Article 9 à 13.4) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.

Tout événement disciplinaire relatif à une rencontre (impliquant un dirigeant, un accompagnateur, un éducateur ou relatif à la police des terrains, ...) constituera également un motif d'inéligibilité.

Tout événement classé hors match au sens des règlements généraux et du relevé disciplinaire de l'équipe entraînera également l'inéligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale de l'équipe concernée.

ARTICLE 4 Bis : Lorsqu'une équipe déclare forfait général ou est déclarée forfait général ou

exclue de la compétition, il est appliqué une règle, concernant la discipline liée à cette équipe et à ses adversaires, conjointe à la décision de la commission idoine.

Ainsi,

- si les points acquis sont maintenus, les points charte seront également maintenus.
- si les points acquis sont retirés, les points charte seront également retirés.

In fine, cette disposition sera calquée sur la décision finale lorsque les voies de recours seront épuisées.

ARTICLE 5 : Toute équipe engagée dans une autre compétition organisée par le District de la Somme de Football et qui sera impliquée dans des événements graves (ex : exclusion d'une compétition, comportement inadapté) perdra également son éligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.

ARTICLE 6 : Après parution finale sur le site du District de la Somme de Football, les réclamations à propos de l'application du présent règlement sont à présenter auprès de la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales par voie officielle (recommandé, télécopie ou par voie électronique) selon les principes ainsi que les délais prévus par les règlements généraux de la FFF.

ARTICLE 7 : Une remise intermédiaire aura lieu chaque année, elle vise à récompenser les équipes premières de leur groupe, le classement pris en compte est si possible celui de la mi championnat si les conditions météorologiques le permettent. Une dotation de ballons sera attribuée aux récipiendaires.

A défaut, la date de référence est fixée par le Comité Directeur.

ARTICLE 8 : Ce règlement a été adopté par le Comité Directeur du District du 7 juillet 2020. Il ne pourra être modifié qu'après nouvelle délibération de cet organisme.